

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA CAISSE DESJARDINS DU CŒUR DES HAUTES-LAURENTIDES, tenue le mercredi 2 avril 2025 à 18 h 30, en mode virtuel.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 MOT DE BIENVENUE

Au nom de tous les administrateurs, Mme Johanne Deschamps, présidente du conseil d'administration, souhaite la bienvenue aux membres à cette assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides qui se tient entièrement en virtuel.

Mme Deschamps se présente et mentionne qu'elle agira comme présidente d'assemblée. Elle déclare l'assemblée ouverte, il est 18h30.

Elle présente les gens qui l'accompagnent à l'animation ou qui sont en soutien :

- Mme Josée Bertrand, vice-présidente du conseil d'administration et qui agira plus tard comme présidente d'élection. Elle présentera également le bilan de la distinction coopérative de la Caisse;
- Mme Geneviève Venne, présidente du comité de Mise en candidature, qui présentera le rapport du comité à l'issue de l'appel de candidatures;
- M. Éric Deslongchamps, secrétaire du conseil d'administration, qui sera assisté dans ses fonctions par Lorraine Ouellette, adjointe à la direction générale.
- M. Miguel Gauthier, directeur général de la Caisse et qui agira également comme secrétaire d'élection;

Ces personnes l'assisteront afin que la présente assemblée se déroule dans le respect des encadrements. Elles verront notamment à lui faire part des questions, commentaires et propositions.

Cette assemblée générale a dûment été convoquée par avis publié le 12 mars 2025.

Cette formule d'assemblée à distance implique que les membres pourront voter en direct, à distance sur certains sujets alors que d'autres sujets feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre (4) prochains jours. C'est lors de cette période qu'ils pourront se prononcer sur la répartition des excédents annuels et les ristournes, et pour l'élection des membres du conseil d'administration.

1.2 MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION DU MOUVEMENT DESJARDINS

Présentation d'une capsule vidéo de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1 RÈGLES POUR PARTICIPER À L'AGA

Visionnement d'une courte vidéo pour permettre aux membres de se familiariser avec la plateforme numérique et faciliter le déroulement de l'assemblée, les votes en direct et les interactions,

La présidente précise que, dans le cadre de cette assemblée générale annuelle, seul un membre de plein droit de la Caisse admis depuis au moins 90 jours pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote. Elle rappelle aussi la définition de membre et les conditions à respecter.

2.2 NOMINATION DES PERSONNES SCRUTATRICES

Afin d'assurer le respect du processus de votation, l'assemblée doit nommer deux (2) personnes scrutatrices qui seront responsables de recueillir le résultat des votes. Elles s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver les résultats secrets et confidentiels.

Pour agir comme personnes scrutatrices, la présidente recommande :

- Marie-Pier Fleurant
- Lorraine Ouellette

puisqu'elles ont déjà été familiarisées avec le processus de votation avant cette assemblée.

La présidente demande un proposeur et un appuieur pour nommer les personnes scrutatrices.

Faisant suite à la période de votation, la présidente informe que (retiré) propose d'adopter la recommandation et qu'elle est appuyée par (retiré).

La présidente demande aux membres :

Qui vote POUR l'adoption de ces nominations?
Qui vote CONTRE l'adoption de ces nominations?

Les membres sont invités à appuyer sur le bouton correspondant à leur choix.

La proposition de nommer Marie-Pier Fleurant et Lorraine Ouellette comme personnes scrutatrices est adoptée.

2.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Éric Deslongchamps est invité à présenter la proposition d'ordre du jour.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1 Mot de bienvenue
 - 1.2 Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
 - 2.1 Règles pour participer à l'AGA
 - 2.2 Nomination des personnes scrutatrices
 - 2.3 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.4 Adoption du procès-verbal de l'AGA du 3 avril 2024
3. Retour sur l'année 2024
 - 3.1 Rapport du conseil d'administration
 - 3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
 - 3.3 Rapport financier
 - 3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
4. Période de questions
5. Propositions soumises au vote
 - 5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)
 - 5.2 Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.2.3 Élection par votation (vote en différé)
 - 5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
6. Fin de la rencontre et remerciements
7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Comme il n'y a aucune question ni commentaire, la présidente demande un proposeur et un appuieur pour l'adoption de l'ordre du jour.

La présidente informe l'assemblée que (retiré) propose d'adopter l'ordre du jour et que la proposition est appuyée par (retiré).

La présidente demande aux membres :

Qui vote POUR l'adoption de l'ordre du jour?
Qui vote CONTRE l'adoption de l'ordre du jour?

Les membres sont invités à appuyer sur le bouton correspondant à leur choix.

L'ordre du jour est adopté.

2.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AGA DU 3 AVRIL 2024

Comme indiqué dans l'avis de convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse. Puisque les membres ont eu la possibilité d'en prendre connaissance, aucune lecture ni résumé n'est fait.

Avant de poursuivre, la présidente s'informe s'il y a des questions ou commentaires sur le procès-verbal de l'assemblée générale de 2024.

Comme il n'y a aucune intervention des membres, la présidente demande un proposeur et un appuieur pour l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2024.

(Retiré) propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2024 et la proposition est appuyée par (retiré).

La présidente demande aux membres :

Qui vote POUR l'adoption du procès-verbal?
Qui vote CONTRE l'adoption du procès-verbal?

Les membres sont invités à appuyer sur le bouton correspondant à leur choix.

Le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2024 est adopté.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2024

3.1 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme Deschamps présente tous les membres du conseil d'administration ainsi que la relève.

Elle mentionne les principales réalisations de la dernière année et les orientations que la Caisse s'est fixées, notamment poursuivre son engagement à l'égard de la collectivité, accompagner les membres et clients et continuer de poser des gestes concrets en lien avec la Norme sur le développement durable et la finance responsable.

Elle souligne également que l'année 2025 marque le 125^e anniversaire du Mouvement Desjardins, la coopérative financière la plus importante en Amérique du Nord.

3.2 RAPPORT SUR LA SURVEILLANCE DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

Le secrétaire du conseil d'administration, M. Deslongchamps, est invité à présenter le rapport sur la surveillance des trois règles déontologiques pour la dernière année :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- Les dépôts acceptés et les prêts accordés par la Caisse aux personnes visées par le Code ainsi que le traitement des situations d'irrégularités relatives à de tels crédits ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

Il les informe que tous les employés et membres du conseil d'administration de la Caisse ont l'obligation d'attester avoir lu et compris le *Code de déontologie Desjardins* et de s'engager à le respecter.

3.3 RAPPORT FINANCIER

Pour les résultats de la Caisse de la dernière année financière qui s'est terminée le 31 décembre 2024, le directeur les invite à regarder la capsule vidéo du bilan financier.

Aucune question posée.

3.4 PRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DANS SON MILIEU

Mme Josée Bertrand, vice-présidente du conseil d'administration, est invitée à présenter le rapport sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et autres engagements de la Caisse dans son milieu.

Mme Bertrand fait part des informations suivantes :

- Montants versés en 2024 (398 799 \$)
 - FADM : 364 155 \$
 - Dons & Commandites : 34 644 \$

- Répartition par secteur d'activités (FADM)
- Priorités d'investissement spécifiques à notre Caisse ainsi que des exemples de projets soutenus
- Politique d'investissement (disponible sur le site Internet de la Caisse)
- Programmes d'éducation financière et leviers d'engagement
- Fonds du Grand Mouvement

Elle fait mention du partenariat avec Zone Emploi d'Antoine-Labelle dont le programme *Mes Finances, mes choix* a accueilli 400 participants et participantes avec un taux de satisfaction de 97%, pour notre caisse.

Elle souligne également que le Fonds du Grand Mouvement a remis un montant total de 305 000 \$ à deux organismes de la région des Laurentides, dont le Parc régional du Poisson Blanc à Notre-Dame-du-Laus qui a bénéficié d'un montant de 100 000 \$.

Aucune question posée.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Tout au long de l'assemblée, les membres ont eu l'occasion de s'exprimer sur certains sujets plus spécifiques. La présidente est maintenant prête à recevoir toute autre question ou commentaire qu'ils souhaitent soumettre au conseil d'administration.

Si le temps ne permet pas de répondre à toutes les questions, un suivi sera assuré dans les meilleurs délais.

Aucune question posée.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1 PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS (RISTOURNES) (VOTE EN DIFFÉRÉ)

Présentation d'une capsule vidéo sur la ristourne qui présente cet élément distinctif de notre coopérative.

PROPOSITION EN VUE DE LA VOTATION

Voyons maintenant comment le rapport annuel 2024 et l'évolution de la ristourne se traduisent dans la proposition pour laquelle les membres seront appelés à voter après les présentations de ce soir.

La présidente les informe que toute la documentation de référence est disponible en cliquant sur le bouton « Documents » sous la fenêtre vidéo. Elle est également disponible sur le site Internet de la Caisse ou sur demande auprès de la Caisse.

Elle précise que le scénario recommandé par le conseil d'administration est celui estimé être le plus avantageux pour l'ensemble des membres et de la communauté, et il est totalement conforme aux encadrements applicables.

Comme nous l'avons vu un peu plus tôt, nos excédents se chiffrent à 9 786 k\$.

Le directeur général est invité à présenter la recommandation du conseil d'administration concernant la façon de les répartir.

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS	
	EN MILLIERS DE DOLLARS (\$)
Excédents (déficit) avant ristournes aux membres	9 786
Virements réglementaires et autres ajustements	(1 487)
• Affectation/utilisation des réserves plus-value¹	(2 217)
• Autres éléments du résultat	461
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2024	270
• Ajustement de la ristourne (année précédente)	(1)
Solde des excédents à répartir	8 299
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM	(1 446)
• Ristourne	(1 639)
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	430
• Affectation au FADM	(237)
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)	0
Affectation à la réserve générale	(6 853)
Solde des excédents à répartir	0

FADM

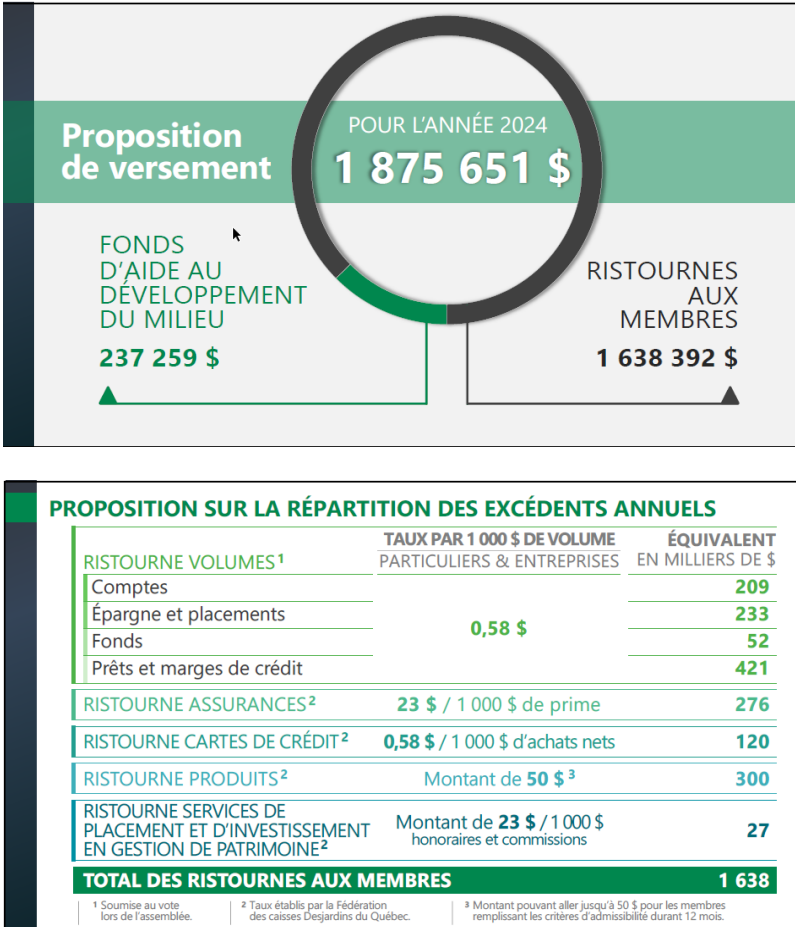
Fonds d'aide au développement du milieu

RRE

Réserve pour ristournes éventuelles

¹ L'affectation à la réserve plus-value réduit les excédents à répartir. L'utilisation de cette réserve augmente les excédents à répartir.

Le directeur présente également le montant et les taux de ristourne, soit :



Faisant suite à la présentation, la présidente s’informe s’il y a des questions ou commentaires sur cette proposition.

Deux questions sont posées auxquelles le directeur général est invité à répondre :

- Est-ce vrai qu’il est question de retirer les guichets automatiques ?

Le directeur général répond par la négative en mentionnant que le réseau de distribution de la Caisse est actuellement adéquat et aucun changement n’est prévu à court ou moyen terme.

- Est-il vrai que Desjardins veut retirer la monnaie papier ?

Le directeur général répond par la négative en soulignant que Desjardins n’a pas l’autorité ni le pouvoir de retirer la monnaie papier.

Comme aucune autre question n’est posée, elle demande un proposeur et un appuyeur pour la recommandation de répartition des excédents annuels.

(Retiré) propose la recommandation de partage des excédents et la proposition est appuyée par (retiré).

Cette proposition de l’assemblée recommandée par le conseil d’administration concernant la répartition des excédents annuels et les taux de ristournes sera soumise au vote après les présentations et discussions de ce soir.

5.2 ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D’ADMINISTRATION

5.2.1 NOMINATION DES OFFICIERS POUR LA PÉRIODE D’ÉLECTION

Étant donné que Mme Johanne Deschamps est elle-même une personne candidate, la vice-présidente, Mme Josée Bertrand, agira comme présidente d’élection tel que le prévoit le *Règlement intérieur caisse*.

Étant donné que le secrétaire est une personne candidate, le secrétaire adjoint, Miguel Gauthier, agira comme secrétaire d’élection, tel que le prévoit le *Règlement intérieur caisse*.

5.2.2 RAPPORT DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE

Mme Geneviève Venne, présidente du comité de mise en candidature, est invitée à présenter le rapport du comité.

Elle fait un rappel de la démarche du profil collectif enrichi et ajoute les informations en lien avec :

- ✓ Compétences recherchées et critères de représentativité
- ✓ Diffusion de l'appel de candidatures (durée, affichage, etc.)
- ✓ Postes à combler

À l'issue de la période d'appel de candidatures, la Caisse a reçu 5 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la *Loi*, le *Règlement intérieur de la Caisse* et le *Code de déontologie* de Desjardins.

Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la caisse et est disponible à la caisse sur demande. Ce document inclut un tableau synthèse précisant en quoi chacune des candidatures répond ou non aux critères recherchés par le conseil d'administration afin d'enrichir son profil collectif.

Elle termine en mentionnant le nom de toutes les personnes candidates éligibles à la fonction de membre du conseil d'administration cette année :

- Mme Johanne Deschamps
- M. Éric Deslongchamps
- Mme Audrey Grenier
- Mme Diane Imonti
- M. Alexandre Lozeau

Mme Venne cède maintenant la parole à Mme Bertrand, présidente d'élection.

5.2.3 ÉLECTION PAR VOTATION (VOTE EN DIFFÉRÉ)

La présidente d'élection prend la parole.

Elle les informe que l'élection des membres du conseil d'administration fera l'objet d'un vote en différé au cours des quatre (4) prochains jours.

En terminant, elle invite les membres à consulter le document de présentation des personnes candidates qui a été déposé sur le site Internet de la Caisse, avant d'exercer leur droit de vote.

5.3 PRÉCISIONS SUR L'EXERCICE DU VOTE EN DIFFÉRÉ ET L'ANNONCE DES RÉSULTATS

Mme Deschamps reprend la parole pour la suite de l'assemblée et explique que dès la fin de la présentation et au cours des quatre (4) prochains jours, ils seront appelés à voter sur les deux (2) éléments suivants, soit :

- la proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes;
- l'élection des membres du conseil d'administration.

Elle rappelle que :

- Seuls les membres de plein droit admis depuis 90 jours et plus pourront voter.
- La réécoute de l'assemblée sera possible par le biais du bouton " Voter à l'assemblée générale » dans *AccèsD* ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse.
- La documentation de référence est disponible sur le site Internet ou sur demande auprès de la Caisse :
 - Le document présentant les personnes candidates
 - Un document présentant la proposition sur le partage des excédents et la ristourne
 - Le rapport annuel qui contient le rapport financier de la Caisse

- Pour voter, rendez-vous sur *AccèsD* Internet ou *AccèsD* mobile et cliquez sur le bouton « Voter à l'assemblée générale ».

OUVERTURE DE LA PÉRIODE DE VOTATION EN DIFFÉRÉ

Dès la fin de la présentation de ce soir, la période de votation sera ouverte pour les quatre (4) prochains jours. Il sera possible pour les membres de voter jusqu'au dimanche 6 avril 2025, à 23h59.

PRÉCISIONS SUR L'ANNONCE DES RÉSULTATS ET LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Deschamps énonce les faits saillants entourant l'annonce des résultats :

- Les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement.
- Dans les 48 heures suivant la fin de la période de votation, le résultat des votes sera publié sur le site Internet et disponible auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle de ce soir.
- Comme précisé plus tôt, votre conseil d'administration estime que la proposition de partage des excédents sur laquelle vous êtes invités à voter est celle qui est la plus avantageuse pour les membres et la communauté.
- En cas de vote négatif sur la proposition, l'annonce du résultat de vote ne mettra pas fin à l'assemblée, cette dernière sera ajournée et sera reprise au cours des prochains jours. Les membres seront alors invités à voter sur une nouvelle proposition qui sera soumise pour une nouvelle période de votation.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

La présidente invite les membres à compléter le court sondage de satisfaction sur l'assemblée d'aujourd'hui.

Au nom de tous les membres du conseil d'administration, elle les remercie de leur participation à cette assemblée générale annuelle, ainsi que de leur implication et leur confiance.

Elle remercie également ceux et celles qui l'accompagnaient aujourd'hui pour le bon déroulement de l'assemblée, ainsi que tous les membres du conseil d'administration et le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien à toujours mieux vous servir.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus :

Proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes :

95,88% des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est : Adoptée

Élection des membres du conseil d'administration :

Les candidats élus sont :

- Deschamps Johanne
- Deslongchamps Éric
- Grenier Audrey
- Lozeau Alexandre

Les résultats ayant été publiés sur le site Internet de la Caisse et étant disponibles auprès de la Caisse, l'assemblée générale annuelle est officiellement levée le 8 avril 2025 à 12 h 04.

Et nous avons signé:

Président

Secrétaire